

---

Renvoi au comité de salut public de la pétition d'une députation du département de Mayenne-et-Loire réclamant des secours en armes et subsistances, lors de la séance du 16 brumaire an II (6 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de la pétition d'une députation du département de Mayenne-et-Loire réclamant des secours en armes et subsistances, lors de la séance du 16 brumaire an II (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 468;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41684\\_t1\\_0468\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41684_t1_0468_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

la liberté, d'autel que celui de la patrie, de pontife que les magistrats, du peuple. Montagne sainte, qu'un rocher, détaché de ton sommet, roule et écrase ce colosse enfanté par l'orgueil, l'ignorance, l'erreur et la cupidité. (*On applaudit.*)

Sur la proposition de LECOINTRE, la mention honorable et l'insertion au *Bulletin*, sont décrétées.

**Des députés du département de Mayenne-et-Loire annoncent que Laval et Mayenne sont au pouvoir des brigands; que leur armée, forte de 25,000 hommes, se grossit dans sa marche; ils demandent des secours en armes et en subsistances.**

**Les pétitionnaires sont admis à la séance et leur pétition est renvoyée au comité de Salut public (1).**

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

*Une autre députation.* Laval et Mayenne sont au pouvoir des brigands. Le département de l'Orne demande des secours, nous y volons; mais point d'armes, point de munitions, point de subsistances; et, ce qui paraît bien étonnant, c'est que les restes des brigands, montant encore à 25,000 hommes, peuvent combattre longtemps sans dépenser leurs provisions; ils grossissent dans leur marche. Le silence du ministre est bien

de la liberté, d'autre autel que celui de la patrie, d'autre pontife que ses législateurs. (*Applaudissements.*)

Insertion au *Bulletin*.

### III.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Une députation de citoyens du département de Seine-et-Oise se présente à la barre et s'exprime en ces termes :

« Le prêtre-évêque de notre département a vécu. Citoyens législateurs, vous avez renversé le trône; conserverez-vous le dais pontifical? Montagne sainte, détache de ton sommet un rocher pour écraser le colosse du fanatisme. Descends du Sinai et brise le veau d'or. »

Applaudissements; mention honorable; insertion au *Bulletin*.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 22.

(2) *Moniteur universel* [n° 48 du 18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 195, col. 3]. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 310 du 17 brumaire an II (jeudi 7 novembre 1793), p. 1440, col. 2] et le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 414, p. 224) rendent compte de l'admission à la barre de la députation de Mayenne-et-Loire dans les termes suivants :

#### I.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Une députation admise à la barre demande des subsistances et des armes pour combattre les rebelles de la Vendée. Elle se plaint du silence ministériel qu'on avait gardé sur leur nombre. « On nous a fait croire, dit-elle, qu'ils n'étaient que 2,000, et c'est lorsqu'ils ne sont qu'à vingt lieues de notre département que nous apprenons qu'ils sont 25,000. Nous avons fait partir tous ceux de nos concitoyens qui avaient des armes, ainsi que nos canonnières. Nous

étonnant; les commissaires avaient été trompés, quand on leur disait que les restes des rebelles n'étaient que de 1,500 à 2,000. Nous enverrons notre dernier boisseau, nous mourrons de faim plutôt que d'abandonner nos frères de l'Orne. Le danger est imminent: secourez-nous, notre dernier cri sera: *Vive la liberté! vive la République!* »

La Convention renvoie cette pétition au comité de Salut public.

Laplanche, représentant du peuple dans le Calvados, écrit de Caen le 14 de ce mois, que le peuple de cette commune ne tardera pas de s'élever au niveau des meilleurs patriotes; qu'il a tenu hier une séance publique en présence de toutes les autorités constituées, et des fonctionnaires publics civils et militaires; il a parlé le langage d'un Montagnard; à sa voix, plusieurs individus, jusqu'alors incertains sur les vues de la Convention, n'ont pas tardé à reprendre l'énergie républicaine, quand ils ont su qu'elle ne voulait que le bonheur de tous; qu'il va passer en revue la force armée, et partira demain avec les généraux Sepher et Tilly, à la tête des troupes, pour se porter sur Falaise et s'opposer à l'entrée des rebelles dans le Calvados.

Insertion au « *Bulletin* » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit la lettre de Laplanche (2).

*Le représentant du peuple dans le Calvados, aux représentants du peuple à la Convention nationale.*

« Caen, le 14<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Depuis deux jours que je suis dans les murs de cette ville nous nous sommes assez commu-

manquons de blé; mais nous enverrons jusqu'à notre dernier boisseau à nos frères du département de l'Orne.

Renvoyé au comité de Salut public.

### II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Des pétitionnaires se présentent. Ils demandent pour le département de l'Orne des subsistances et de la poudre. Ils promettent d'économiser sur la farine et le blé; mais ils n'épargneront ni la poudre ni les balles contre les brigands de la Vendée, qu'ils vont combattre.

Renvoyé au comité de Salut public.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 22.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 7<sup>e</sup> jour de la seconde décade du second mois de l'an II (jeudi 7 novembre 1793); *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799; *Moniteur universel* [n° 48 du 18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 195, col. 3]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 414, p. 222); Aulard: *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 230.